

Schéma régional des carrières

Comité de pilotage n°3

15 octobre 2019



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Ordre du jour

- Point d'avancement /calendrier
- Démarche d'élaboration des premières orientations :
 - hiérarchisation des enjeux,
 - scénarios d'approvisionnement
- Focus sur quelques orientations :
 - Prise en compte dans les SCOT
 - Enjeux agricoles : objectif 0 consommation de foncier
 - Principe de l'enjeu majeur
 - Extractions alluvionnaires

Hiérarchisation des enjeux

- **Objectifs : 2 échelles de travail et de temps :**
 - **1) SCOT/aménagement** : ciblage secteurs à priori moins défavorables par rapport au croisement enjeux-ressources
 - **2) Projet** : orienter les projets et leur fixer un niveau d'exigence régional
- **3 catégories :**
 - **Rédhibitoire** : interdiction réglementaire, de fait ou retenue par SRC
 - **Majeur** : à priori incompatible avec le schéma régional "sauf si"
 - **Autres niveaux** : niveau d'exigence régional

	1_ZONES REDHIBITOIRES (réglementation générale, de fait ou retenues dans le SRC)		2_Sensibilité MAJEURE	3_Autres zones à forte sensibilité		ENJEUX SOUMIS A REGLEMENTATION PROPRE/ZONAGES
Occupation du territoire, urbanisme	Zone loi littorale : rives grands lacs tampon de 100mètres	Zones occupées, contraintes de fait (routes, voies ferroviaires, tache urbaine)		Trame verte et bleue (dont Corridors écologiques)		Plan de prévention des risques (PPR)
Agriculture Sols	Zones loi montagne (rives 300 m des plans d'eau de moins de 1000 ha)		* périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN/PÉNAP)		Forêts domaniales	* espaces agricoles
			Zones agricoles protégées (ZAP)	Autres espaces agricoles		* espaces forestiers
Eau	Cours d'eau : lits mineurs et zone de 50 mètres pour les cours d'eau de 7,5 m de large (arrêté de 1994), et canaux domaniaux (données cours d'eau d'IGN)	Emprise nappe d'accompagnement (nappe Allier et affluents, lits majeurs et alluvions récentes : zone d'interdiction SDC 03-43-63)	* lits majeurs = zone des plus hautes eaux connue, zone inondable maximale	Nappe à réserver à l'alimentation en eau potable (Chaîne des Puys et Devès-Velay, aquifères volcaniques, Trias captif Allier) – SDAGE LB 6E	* Zones d'expansion des crues (comprise dans lit majeur ?)	SDAGE (voir carto sous-zonages)
	* espace de mobilité (arrêté de 1994)		Zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable (SDAGE RM) – échelle résultat d'étude	Ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable (SDAGE RM 5E) – échelle masse d'eau		SAGE (voir carto sous-zonages)
	* lit moyen de la Loire et ses affluents (CG3P- enjeu digues)	**zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (dans le futur, CE- création SUP)	Zone à objectif plus strict (ZOS) (SDAGE AG B24) – échelle partie de masse d'eau	Zone à protéger pour le futur (ZPF) (SDAGE AG B24) – échelle masse d'eau		* Zones de frayères (compris dans les cours d'eau)
	(*) périmètre de protection immédiat de captage eau potable	(*) périmètre de protection rapproché de captage eau potable	(*) périmètre de protection éloigné de captage eau potable	Zones de répartition des eaux (ZRE)- déséquilibre quantitatif	Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)- Zones d'étude des volumes préalables (EVP) – déséquilibre quantitatif ou équilibre fragile	territoires à risque important d'inondation (TRI) et SDAGE RM : secteur prioritaire lutte inondation (8A)
	* périmètre de protection de sources minérales (inclus les eaux utilisées à des fins thérapeutiques)		* EBF	Aires d'alimentation de captage (AAC) -enjeu intrants	Aquifères alluviaux (BD LISA)	
Nature	Cœur de Parc National (PN)	Espaces naturels sensibles (ENS)	Zones humides	Impluvium eaux de sources minérales (Volvic notamment)?	Zones karstiques (BD LISA)	
	Réserve Naturelle Nationale (RNN)	Réserve naturelle régionale (RNR)	Zones humides Ramsar			
	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), de géotope, d'habitats	Réserve biologique intégrale ou dirigée	Zone Natura 2000 SIC-ZSC	Zone Natura 2000 ZPS		
	Forêt de protection	Réserve nationale de chasse et faune sauvage		ZNIEFF de type I	ZNIEFF de type II	
		Sites à gestion conservatoire (Conservatoire des espaces naturels (CEN), Conservatoire du littoral, autres)			Inventaire national du patrimoine géologique	
Culture, paysage		Zones de mesures compensatoires	Forêt d'exception	* Géoparc UNESCO et leur Géosites	Aire d'adhésion parc national	
			Sites patrimoniaux remarquables (SPR)	Sites inscrits		Parcs Naturels Régionaux (PNR)
		Sites classés	Directive de protection et de mise en valeur des paysages (Saleve)	Abords monuments historiques		
Autres	Sites UNESCO	Sites UNESCO Chaîne des Puys faille de Limagne (artisanat)	Grands sites paysagers de la région			
		Nouvelles carrières extrayant en eau	* Commune sensibles à la qualité de l'air	* Indicateurs Air et Santé PRSE3	Plan de protection de l'atmosphère et équivalent (PPA)	

Rédhibitoire = Interdit

Majeur = Incompatible à priori SAUF SI

Autres = "Niveau d'exigence" régional porteur projet



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Hiérarchisation des enjeux

- Orienter les projets en dehors des zones à priori les moins défavorables
- S'appuyer sur des outils cartographiques régionaux (échelle 1/100 000^e à 1/50 000^e) pour
 - évaluer les enjeux de l'accès aux ressources naturelles et les interfacer avec la hiérarchisation des enjeux des territoires (SCOT) ;
 - Tenir compte de l'accès aux ressources naturelles ;

Scénarios d'approvisionnement

Hypothèses examinées

- Évolution de population (Omphale INSEE haut, moyen, bas)
- Evolution du recyclage (hypothèses PRPGD à minima)
 - Stabilisation du gisement de déchets du BTP
 - Augmenter la performance régionale du recyclage (passer de 32 à 42 % de matériaux recyclés)
- Evolution techniques constructives
 - *Scénarios besoins en matériaux neufs -0,35 %/an et -0,7 %/an*
- Hypothèses capacités max et capacités moyennes de production des carrières

Scénarios

Sc 0

« Erosion » des capacités de production

Sc 1

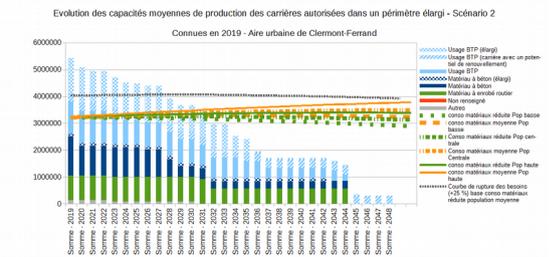
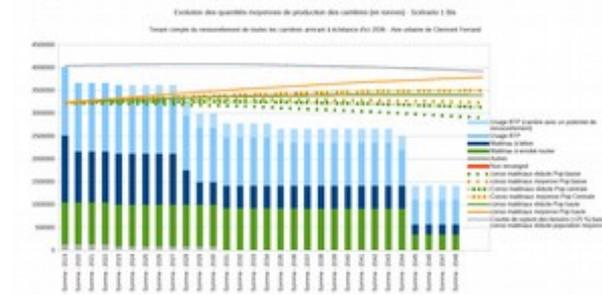
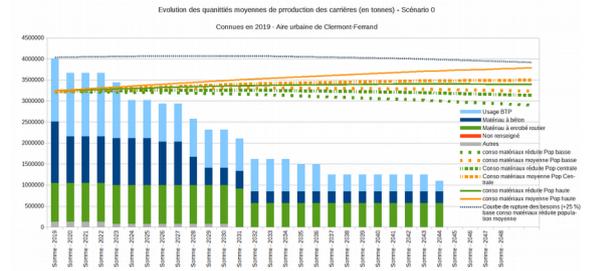
Evolution avec renouvellements potentiels

Sc 2

Zone de chalandise élargie hors bassin de consommation

Sc 3

Appréciation des enjeux/scénario 1



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Scénarios

Sc 3

Appréciation des enjeux/scénario 1

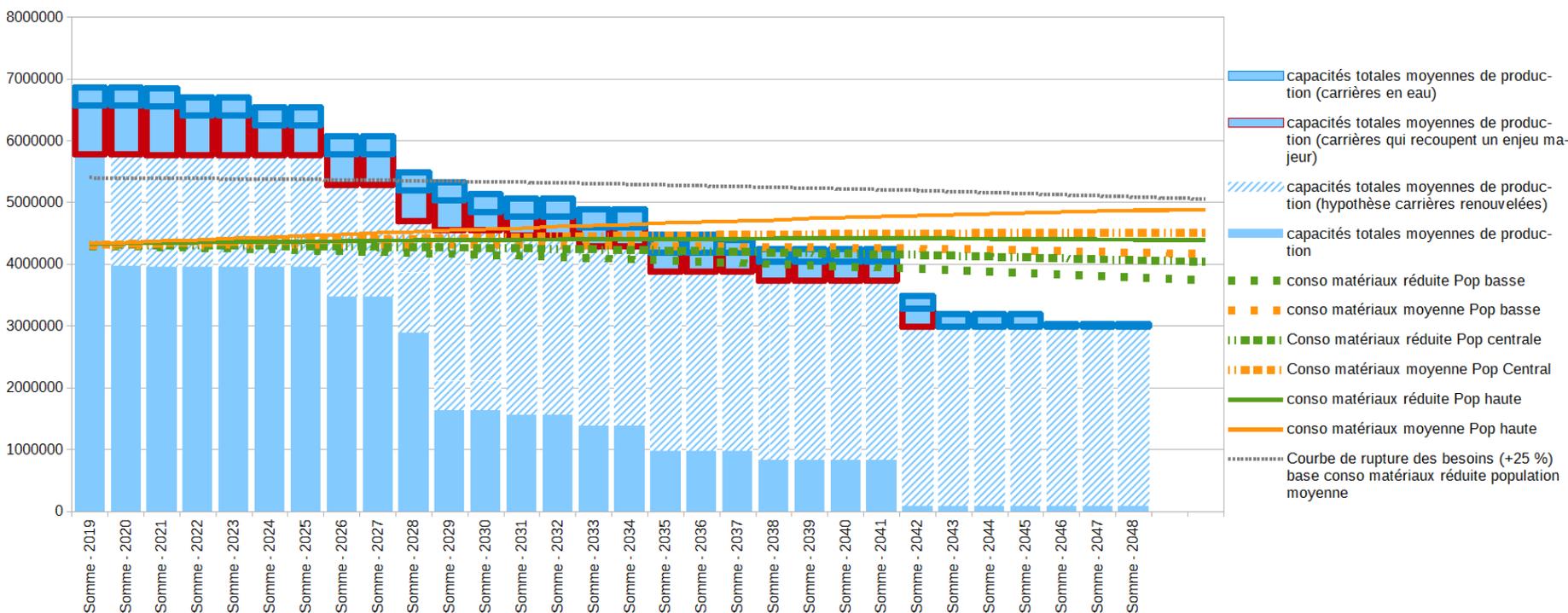
- Quel est le poids des différents enjeux dans l’approvisionnement en matériaux des territoires ?
- Écrire des orientations en tenant compte des impacts différents selon les territoires.

Exemple scénario 3

- GRENOBLE
- Evolution des capacités moyennes de production autorisées(en t/an) -
Tenant compte des demandes en cours

Evolution des capacités moyennes de production des carrières autorisées - Scénario 3

Connues en 2019 - Aire urbaine de Grenoble

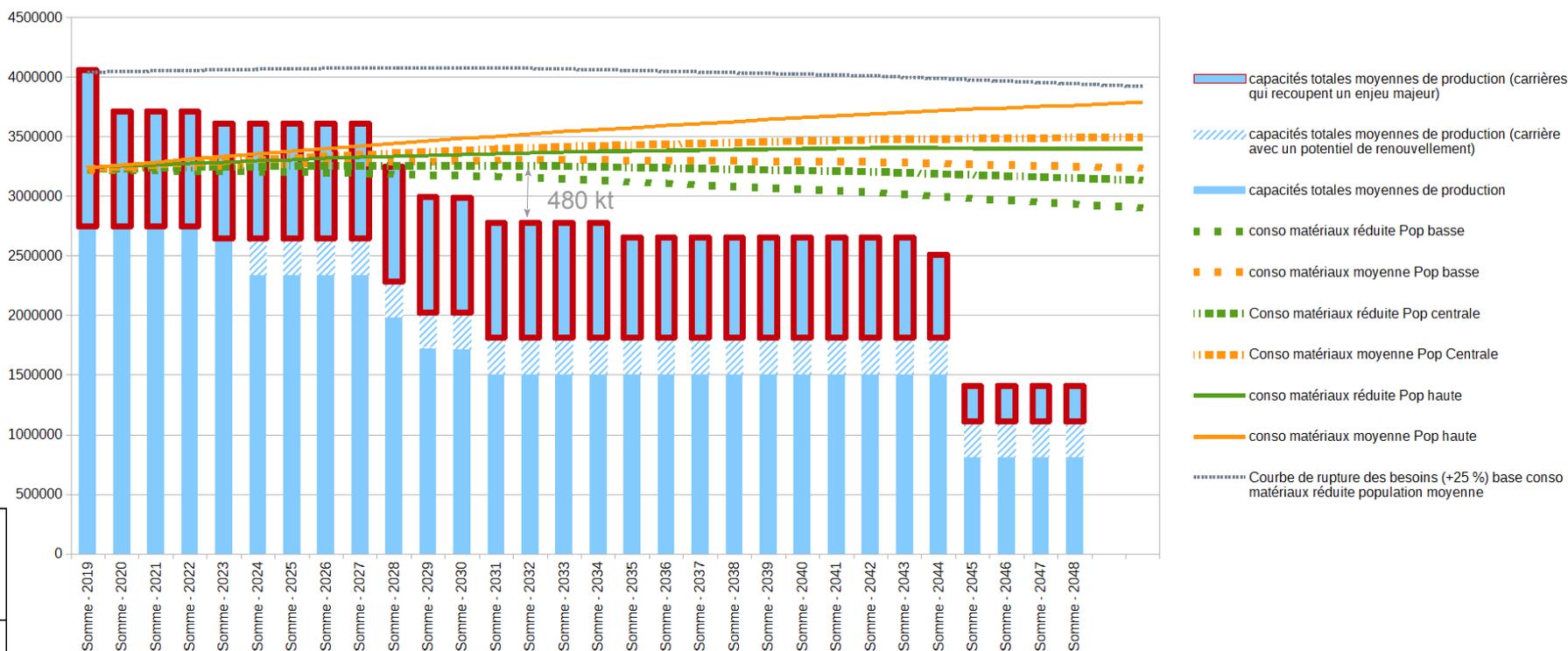


Exemple scénario 3

- CLERMONT-FERRAND
- Evolution des capacités moyennes de production autorisées(en t/an) – hypothèse renouvellement max

Evolution des quantités moyennes de production des carrières (en tonnes) - Scénario 3 Bis

Tenant compte du renouvellement de toutes les carrières arrivant à échéance d'ici 2036 - Aire urbaine de Clermont Ferrand

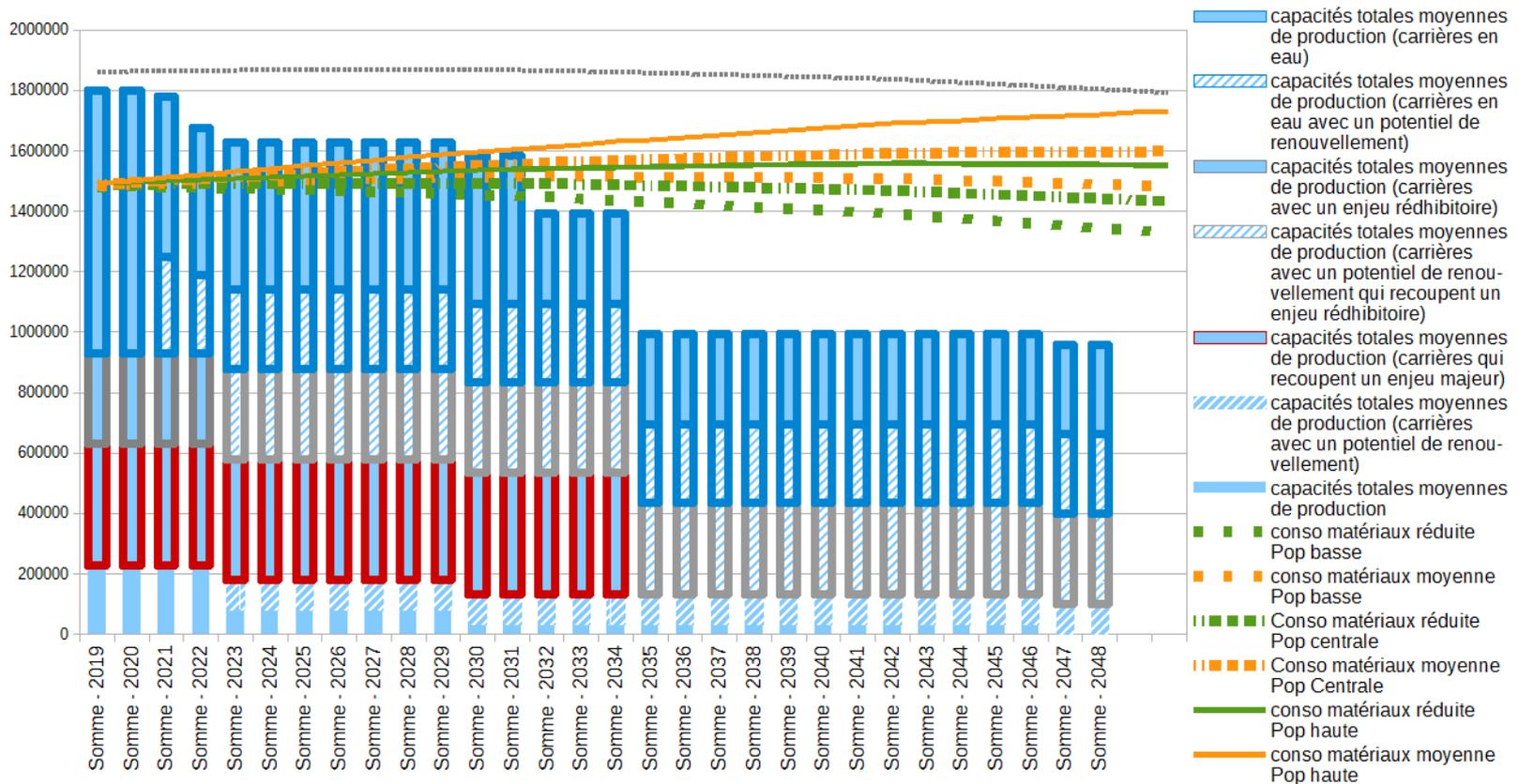


Exemple scénario 3

- **CHAMBERY**
- **Evolution des capacités moyennes de production autorisées(en t/an) - Tenant compte des demandes en cours**

Evolution des capacités moyennes de production des carrières (en tonnes) - Scénario 3

Tenant compte du renouvellement des carrières disposant encore de gisement- Aire urbaine de Chambéry



Quelles orientations ?



- Urbanisme (échelle SCOT)
- Eau (CLE)
- Paysages (PNR)
- Donneurs d'ordres BTP
- Préfets

Zoom sur quelques orientations

Pour les territoires

- Orientation pour les **documents d'urbanisme**, échelle SCOT en priorité
 - Evaluer les besoins du territoire ;
 - Evaluer et quantifier la **palette de solutions** (voir scénarios) pour approvisionner un territoire en matériaux (type granulats) ;
 - Fixer une **hiérarchie des modes d'approvisionnements** (sobriété, recyclage, production locale, solutions logistiques, accès à de nouveaux gisements)
 - **Laisser le choix au territoire** du panachage des solutions et en tenir compte dans la stratégie à l'échelle SCOT, inter-SCOT
- → Méthodologie du diagnostic territorial

Zoom sur quelques orientations

Pour les projets

Pour les territoires

- **Enjeux agricoles** et préservation du foncier
- Objectif : 0 consommation de foncier agricole
 - Pratiques permettant de réduire l'espace agricole consommé au cours de l'exploitation
 - Qualité de la remise en état
 - → Projet de convention (recommandation/sauf si)
 - Prise en compte de l'impact sur l'activité agricole dans l'élaboration du projet

Zoom sur quelques orientations

Pour les projets

- Principe de l'enjeu majeur
= incompatible à priori « sauf si »

Zoom sur quelques orientations

Pour les projets

Pour les territoires

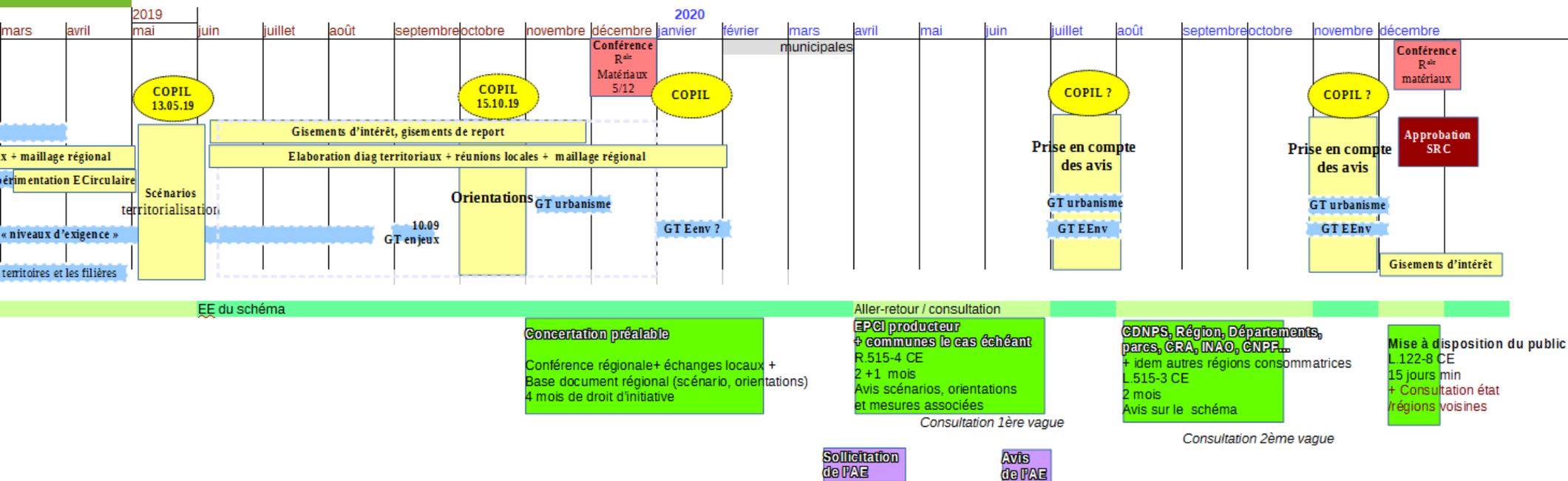
- Alluvionnaires en eau :
 - Maintien des règles existantes (03, 43, 63)
 - Fixer un objectif de réduction chiffré (proposition maintien -3%) en précisant le mode de calcul, modalités de renouvellement/extension
 - Identifier si possible les gisements de report potentiels dans les zones les plus problématiques
 - Objectif 0 nouvelles implantations en eau, sauf si problématique forte à très court terme d'approvisionnement

Conclusions et suites

- Une démarche basée sur un cadrage régional et la prise en compte contextes locaux d'approvisionnement
- Le SRC fournit des outils et une méthode permettant d'évaluer les solutions locales d'approvisionnement
- Poursuivre les diagnostics territoriaux
- Diffuser une version martyr des orientations régionales
- Compléter le tableau des niveaux d'exigences régionaux
- Propositions et échanges (GT urba et enjeux, partage des diagnostics territoriaux...)
- Evaluation environnementale du schéma

- **Conférence régionale matériaux le 05/12/2019**

Calendrier



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr